

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 6 décembre 2021, à 20 h.

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présents.

**Présences :** Marc Laurin, maire  
Marc Langlois, conseiller  
Jessy Croteau, conseiller  
Mireille Thibault, conseillère  
Sylvie Boulet, conseillère  
Gabrielle Brisebois, conseillère

Félix Michaud, directeur général  
Karine Simard, greffière

**Absence :** Michelle Bernard, conseillère

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux citoyens.

M. le maire parle de la commémoration de la journée du 6 décembre en mémoire des femmes.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

2021-380

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par Mme Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 tel que présenté.

#### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

2021-381

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

#### DÉPÔT DES DOCUMENTS

3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 2 décembre 2021

---

4 Dépôt de la liste datée du 2 décembre 2021 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

---

5 Dépôt du registre daté du 2 décembre 2021 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du Règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

---

6 Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus

---

#### **DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

7 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Programme RECIM - Mise aux normes et agrandissement du Centre des Migrations

2021-382

CONSIDÉRANT l'octroi par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation d'une aide financière dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la mise aux normes et l'agrandissement du centre des Migrations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente afin de prévoir les droits et les obligations du ministère des Affaires municipales et de l'habitation et de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par Mme Mireille Thibault

Appuyé par M. Marc Langlois

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour le projet de mise aux normes et d'agrandissement du Centre des Migrations.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

#### **DOSSIER(S) DU SERVICE DES FINANCES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

8 Fermeture de projets de dépenses en immobilisations - Transfert de soldes disponible et financement de manques à gagner

Mme Brisebois donne des explications sur ces projets à fermer.

2021-383

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et présentent un manque à gagner ou encore dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés;

Il est proposé par Mme Gabrielle Brisebois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la fermeture des projets de dépenses en immobilisations selon le tableau déposé aux élus et faisant partie intégrante de la présente résolution et le cas échéant, autoriser le transfert des soldes disponibles en découlant ou le financement des manques à gagner.

Projets à fermer : Numéro / Titre / Autorisation de financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement complémentaire
2018-032 / Réaménagement Parc du Souvenir / Règlement 1201 (75 000 \$) et 1214 (100 000 \$)	592,82 \$	Affectation du surplus de financement au projet 2019-027 / Réaménagement Secteur Pointe-aux-Oies (règlement 1214)
2018-034 / Stationnement avenue Louise / Règlement 1201 (65 000 \$)	15 977,97 \$	Affectation du surplus au solde disponible des règlement d'emprunt / Règlement 1201
2018-904 / Financement et contingences / Règlement 1201	2 083,91 \$	Affectation du surplus de financement au solde disponible des règlement d'emprunt / Règlement 1201
2019-023 / Parcours santé parc St-Nicolas / Règlement 1214 / Subvention PIQM-MADA	953,24 \$	Affectation du surplus de financement au projet 2019-027 / Réaménagement Secteur Pointe-aux-Oies (règlement 1214)
2019-030 / Camion 10 roues / Règlement 1213	(0,80 \$)	Financer le manque à gagner à même le financement du projet 2019-906 – Financement et contingences / Règlement 1213
2020-004 / Réseau privé – rue Valcourt / Règlement 1237	(2 183,04 \$)	Financer le manque à gagner avec le financement du projet 2020-906 – Financement et contingences / Règlement 1237 – Fermer le projet 2020-906
2020-017 / Parc St-Nicolas – Piste de Pumptrack / Règlement 1231 – Subvention CN	0,00 \$	Fermer.
2020-023 / Prolongement réseaux rue St-Antoine / Règlement 1236	(1 562,63 \$)	Financer le manque à gagner avec l'excédent financier non affecté (59-110-01-000)
2020-904 / Financement et contingences / Règlement 1236	( 722,56 \$)	Financer le manque à gagner avec l'excédent financier non affecté (59-110-01-000)
2020-908 / Mini chargeur avec équipements / Règlement 1246	1 889,64 \$	Affectation du surplus de financement au solde disponible des règlement d'emprunt / Règlement 1246
2021-908 / Financement et contingences / Règlement 1246	0,00 \$	Fermer
2021-034 / Parc St-Nicolas – Ajout lampadaire Pumptrack / Excédent financier non affecté	(4 421,95 \$)	Financer le manque à gagner avec l'excédent financier non affecté (59-110-01-000)
2021-035 / Parc St-Nicolas – Mobilier urbain Pumptrack / Excédent financier non affecté	997,32 \$	Affectation de du surplus de financement à l'excédent financier non affecté (59-110-01-000)

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Mme Gabrielle Brisebois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 1 455 \$, avant les taxes applicables, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME / FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Association Québec-France Rive droite de Québec	Adhésion de la Ville de Montmagny pour les années 2022 et 2023	02-110-00-494	105 \$
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion pour l'année 2022	02-110-00-494	1 350 \$

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

#### DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

#### 10 Demande d'aide financière - Programme d'Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels - Aménagement et prolongement du sentier de l'Oie Blanche

M. Croteau explique à quel endroit est situé ce projet.

2021-385

CONSIDÉRANT le refus de la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels pour le projet d'aménagement et de prolongement du sentier de l'oie blanche à Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la qualité du projet, la Ville a de nouveau déposé une demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 15 novembre 2021 et qu'une résolution doit être adoptée pour entériner le dépôt de cette demande;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner le dépôt, pour et au nom de la Ville de Montmagny, de la demande dans le cadre du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels pour le projet : *Aménagement et prolongement du sentier de l'oie blanche à Montmagny*.

D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à agir, pour et au nom de la Ville de Montmagny, auprès de la Fondation de la Faune du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels et à signer tout document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fondation de la Faune du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

### **11 Adjudication de contrat - Remplacement de la pompe de distribution et mise en place d'un débitmètre - Usine de filtration d'eau potable**

2021-386

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public ont été demandées pour le remplacement de la pompe de distribution et la mise en place d'un débitmètre à l'usine de filtration d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, six fournisseurs ont déposé une offre, soit Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., Filtrum inc., Les Excavations Lafontaine inc., Construction Deric inc., Action Progex inc. et Turcotte (1989) inc.;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'adjuger le contrat pour le remplacement de la pompe de distribution (LOT A) à l'entreprise Action Progex inc. pour la somme de 138 500,00 \$, plus les taxes applicables, ainsi que le contrat pour la mise en place d'un débitmètre (LOT B) à l'entreprise Excavations Lafontaine inc. pour la somme de 315 034 \$, plus les taxes applicables, lesquelles soumissions s'avèrent les plus basses conformes au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Action Progex inc. et à l'entreprise Excavations Lafontaine inc., de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### **12 Reconduction de contrat - Fourniture d'inhibiteur de corrosion - Année 2022**

2021-387

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer une option de reconduction pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est satisfaite du produit et du service de l'entreprise et souhaite renouveler le contrat pour une période d'un an, soit pour l'année 2022;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De reconduire le contrat octroyé à l'entreprise Environor Inc. pour la fourniture de l'inhibiteur de corrosion pour une période additionnelle d'un an, soit pour l'année 2022, au prix unitaire de 5,35 \$ le kilogramme, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise. Le contrat est reconduit aux mêmes conditions que lors de son adjudication par la résolution 2021-026.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Environor Inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

13 Reconduction de contrat - Fourniture de poly chlorure d'aluminium liquide (PAX XL6) – Année 2022

2021-388

CONSIDÉRANT que le contrat pour la fourniture de poly chlorure d'aluminium liquide (PAX-XL6) prévoit la possibilité d'exercer une option de reconduction pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est satisfaite du service de l'entreprise et souhaite renouveler le contrat pour une période d'un an, soit pour l'année 2022;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconduire le contrat octroyé à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture de poly chlorure d'aluminium liquide (PAX-XL6) pour une période additionnelle d'un an, soit pour l'année 2022, au prix unitaire de 0.436 \$ le kilogramme, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise. Le contrat est reconduit aux mêmes conditions que lors de son adjudication par la résolution 2021-027.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

**DOSSIER(S) DU SERVICE D'URBANISME**

**RÉGLEMENTATION**

14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement amendant de nouveau le Règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2023 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables

Mme Brisebois explique le projet des couches jetables au niveau des économies.

2021-389

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Mme Gabrielle Brisebois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender de nouveau le Règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2023 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

15 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajuster la limite entre la zone Cb-1 et CaM-7 (Secteur Avenue de la Fabrique- rue Saint-Georges)

2021-390

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Mme Mireille Thibault, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel amendera le règlement de zonage numéro 1100 dans le but d'ajuster la limite entre la zone Cb-1 et CaM-7 afin d'intégrer entièrement le lot 3 061 363 dans la zone Cb-1 et de faire passer la limite entre les deux zones au centre de la rue Saint-Georges, sur le lot 3 281 740.

Le projet de règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

16 Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajuster la limite entre la zone Cb-1 et CaM-7 (Secteur Avenue de la Fabrique- rue Saint-Georges)

2021-391

CONSIDÉRANT que la municipalité est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au Règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par Mme Mireille Thibault

Appuyé par Mme Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajuster la limite entre la zone Cb-1 et CaM-7.

De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

## AFFAIRES NOUVELLES

### 17 INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

#### Intervention de Mme Sylvie Boulet

Elle souhaite souligner le prix Art et Culture remis à M. José Luis Torres, artiste en novembre 2021.

### 18 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

#### Bruno Nicole, 377, boulevard Taché Ouest

M. Nicole pose des questions au sujet de la popularité du programme de subvention pour les couches lavables.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### 19 Levée de la séance

2021-392

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, à 20h30.

  
GREFFIÈRE

  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021.

  
MAIRE

